

## PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte de jeu et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain numéro de transaction, est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat et donc au moment où est créé le numéro de transaction. Un certain lot peut être attribué à un jeu instantané seulement si le numéro de transaction de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte de jeu comment est enregistré un numéro de transaction d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non). La mécanique ludique (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un numéro de transaction, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction tel qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

### RÈGLES DU JEU SUPER CASH BUSTER -1€ - 2€ - 3€ - 5€ - 10€

#### Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1<sup>er</sup>, art. 6, §1, 1<sup>o</sup> et art. 11, §1, alinéa 1<sup>er</sup>) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 27.11.2019.

#### Prix par participation

1 - 2 - 3 - 5 - 10 €

#### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels de 1€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	NOMBRE DE LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	25.000,00	25.000,00	2.000.000,00
2	1.000,00	2.000,00	1.000.000,00
80	100,00	8.000,00	25.000,00
1.000	30,00	30.000,00	2.000,00
4.300	20,00	86.000,00	465,10
15.000	10,00	150.000,00	133,30
7.500	7,00	52.500,00	266,70
24.000	5,00	120.000,00	83,30
48.000	3,00	144.000,00	41,70
231.250	2,00	462.500,00	8,60
360.000	1,00	360.000,00	5,60
TOTAL 691.133		TOTAL 1.440.000	TOTAL 2,89

#### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels de 2€

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	NOMBRE DE LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	50.000,00	50.000,00	2.000.000,00
2	2.000,00	4.000,00	1.000.000,00
80	200,00	16.000,00	25.000,00
1.000	60,00	60.000,00	2.000,00
4.300	40,00	172.000,00	465,10
15.000	20,00	300.000,00	133,30

7.500	14,00	105.000,00	266,70
24.000	10,00	240.000,00	83,30
48.000	6,00	288.000,00	41,70
231.250	4,00	925.000,00	8,60
360.000	2,00	720.000,00	5,60
TOTAL 691.133		TOTAL 2.880.000	TOTAL 2,89

**Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels de 3€**

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	NOMBRE DE LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	75.000,00	75.000,00	2.000.000,00
2	3.000,00	6.000,00	1.000.000,00
80	300,00	24.000,00	25.000,00
1.000	90,00	90.000,00	2.000,00
4.300	60,00	258.000,00	465,10
15.000	30,00	450.000,00	133,30
7.500	21,00	157.500,00	266,70
24.000	15,00	360.000,00	83,30
48.000	9,00	432.000,00	41,70
231.250	6,00	1.387.500,00	8,60
360.000	3,00	1.080.000,00	5,60
TOTAL 691.133		TOTAL 4.320.000	TOTAL 2,89

**Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels de 5€**

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	NOMBRE DE LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	125.000,00	125.000,00	2.000.000,00
2	5.000,00	10.000,00	1.000.000,00
80	500,00	40.000,00	25.000,00
1.000	150,00	150.000,00	2.000,00
4.300	100,00	430.000,00	465,10
15.000	50,00	750.000,00	133,30
7.500	35,00	262.500,00	266,70
24.000	25,00	600.000,00	83,30
48.000	15,00	720.000,00	41,70
231.250	10,00	2.312.500,00	8,60
360.000	5,00	1.800.000,00	5,60
TOTAL 691.133		TOTAL 7.200.000	TOTAL 2,89

**Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels de 10€**

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	NOMBRE DE LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	250.000,00	250.000,00	2.000.000,00
2	10.000,00	20.000,00	1.000.000,00
80	1.000,00	80.000,00	25.000,00
1.000	300,00	300.000,00	2.000,00
4.300	200,00	860.000,00	465,10
15.000	100,00	1.500.000,00	133,30
7.500	70,00	525.000,00	266,70
24.000	50,00	1.200.000,00	83,30
48.000	30,00	1.440.000,00	41,70
231.250	20,00	4.625.000,00	8,60

360.000	10,00	3.600.000,00	5,60
TOTAL 691.133		TOTAL 14.400.000	TOTAL 2,89

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup> est fixé à 25% (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

## Mécanique ludique

Le joueur choisit d'abord une mise: 1€, 2€, 3€, 5€ ou 10€. En fonction de la mise, un autre plan des lots est applicable (comme mentionné ci-dessus). Ensuite il peut acheter le jeu. Durant le jeu, la mise ne peut être changée. Les règles du jeu sont identiques pour chaque mise.

Un billet virtuel comprend un jeu principal et deux jeux Extra cachés, qui peuvent apparaître dans un certain cas.

La zone de jeu du jeu principal consiste en un dé et une grille remplie de blocs, dont la couleur peut varier. Le joueur dispose en principe de 7 lancers de dé. À chaque lancer, le dé doit être activé, après quoi le dé tourne et s'arrête automatiquement. La face de dé qui est présentée indique une couleur.

Le billet virtuel comporte également une légende indiquant les informations suivantes :

- six montants de lot différents, exprimés en chiffres arabes. Ces montants de lot sont chacun représentés dans la couleur des blocs à collecter respectivement;
- pour chaque montant de lot, le nombre de blocs collecté durant le jeu et le nombre à collecter pour que ce montant de lot soit attribué;

Les blocs qui se trouvent dans le rang inférieur de la grille (la « zone Cash Buster ») et qui sont de la même couleur qu'indiquée par le dé, sont détruits automatiquement par un éclair. Les blocs de cette même couleur qui se trouvent au-dessus de la zone « Cash Buster » contre une face d'un bloc détruit sont également détruits. Ces blocs disparaissent de la grille, après quoi les blocs qui se trouvent au-dessus tombent et viennent à leur place. En haut, la grille est complétée au hasard par d'autres blocs colorés.

Le nombre de blocs détruits est automatiquement transposé dans la légende.

Quand le nombre total de lancers de dé est épuisé, et que le nombre requis de blocs de la même couleur est collecté comme indiqué dans la légende, le montant de lot correspondant est attribué une fois.

Si un bloc contenant la mention d'un montant de lot exprimé en chiffres arabes, est détruit, ce montant de lot est attribué.

Si un bloc contenant la mention « Lancer en plus » est détruit, le joueur obtient un lancer de dé supplémentaire.

Si un bloc contenant la mention « Jeu Extra » est détruit, le joueur peut jouer un jeu Extra. Il y a deux types de jeux Extra, qui apparaissent aléatoirement : le jeu Extra roue et le jeu Extra cartes.

Dans le jeu Extra roue, le joueur doit activer la roue avec le bouton « Tourner ». Si après arrêt de la roue, la flèche indique un montant de lot, ce montant est attribué. Si la flèche indique la mention « Lancer en plus », le joueur obtient un lancer de dé supplémentaire dans le jeu principal. Si la flèche indique un certain nombre de blocs d'une certaine couleur, ces blocs sont ajoutés dans la légende du jeu principal.

Dans le jeu Extra cartes, le joueur doit choisir une carte parmi 6 cartes, qui est découverte. Si la carte mentionne un montant de lot, ce montant de lot indiqué est attribué. Si la carte contient la mention « Lancer en plus », le joueur obtient un lancer de dé supplémentaire dans le jeu principal. Si la carte contient un certain nombre de blocs d'une certaine couleur, ces blocs sont ajoutés dans la légende du jeu principal.

Il est possible que le jeu principal et un jeu Extra attribuent plusieurs montants de lot, et dans ce cas, les montants de lots attribués sont cumulés.

Un billet gagnant ne donne droit qu'à un lot prévu au plan des lots.

Si dans le jeu principal, le joueur n'a pas collecté le nombre nécessaire de blocs comme indiqué dans la légende et/ou aucun bloc n'est détruit contenant la mention d'un montant de lot, et/ou dans le jeu Extra roue, la flèche n'indique pas de montant de lot, et/ou dans le jeu Extra cartes, aucune carte avec un montant de lot n'a été choisie, le billet est toujours perdant.

**Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte de jeu.**

## **Prise de connaissance des règles du jeu**

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et y adhérer/avoir adhéré. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées après que le joueur y a participé.